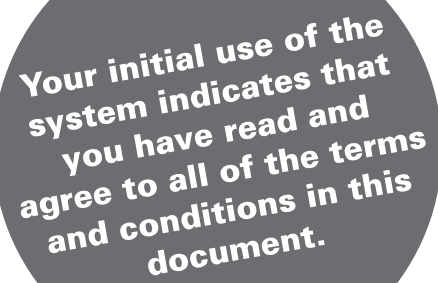


IBM Statement of Limited Warranty
IBM Program License Agreement
Machine type 2138



**Your initial use of the
system indicates that
you have read and
agree to all of the terms
and conditions in this
document.**

CONTENTS

CONTENTS	iii
Trademarks	iv
IBM Statement of Limited Warranty	1
Production Status	1
The IBM Warranty for Machines	1
Warranty Service	2
Extent of Warranty	2
Limitation of Liability	3
IBM Program License Agreement	4
Warranty	4
Limitation of Liability	5
Garantie limitée	6
Fabrication	6
Garantie IBM pour les machines	6
Service prévu par la garantie	7
Limitation de la garantie	7
Limitation de recours	8
Contrat de permis d'utilisation de programmes	9
Garantie	10
Limitation de recours	10

Trademarks

The following terms are trademarks of the IBM Corporation in the United States or other countries or both:

IBM
Aptiva

United States, Puerto Rico and Canada

IBM Statement of Limited Warranty

The warranties provided by IBM in this Statement of Limited Warranty apply only to Machines you originally purchase for your use, and not for resale, from IBM or your reseller. The term "Machine" means an IBM machine, its features, conversions, upgrades, elements, or accessories, or any combination of them. Unless IBM specifies otherwise, the following warranties apply only in the country where you acquire the Machine. If you have any questions, contact IBM or your reseller.

Machine: Aptiva Personal Computer machine type 2138

Warranty Period*: One year

*Contact your place of purchase for warranty service information, or in the United States, call IBM at 1-800-772-2227. In Canada, call IBM at 1-800-565-3344.

Production Status

Each Machine is manufactured from new parts, or new and used parts. In some cases, the Machine may not be new and may have been previously installed. Regardless of the Machine's production status, IBM's warranty terms apply.

The IBM Warranty for Machines

IBM warrants that each Machine 1) is free from defects in materials and workmanship and 2) conforms to IBM's Official Published Specifications. The warranty period for a Machine is a specified, fixed period commencing on its Date of Installation. The date on your sales receipt is the Date of Installation, unless IBM or your reseller informs you otherwise.

During the warranty period IBM or your reseller, if authorized by IBM, will provide warranty service under the type of service designated for the Machine and will manage and install engineering changes that apply to the Machine.

For IBM or your reseller to provide warranty service for a feature, conversion, or upgrade, IBM or your reseller may require that the Machine on which it is installed be 1) for certain Machines, the designated, serial-numbered Machine and 2) at an engineering-change level compatible with the feature, conversion, or upgrade. Many of these transactions involve the removal of parts and their return to IBM. You represent that all removed parts are genuine, unaltered, and in good working order. A part that replaces a removed part will assume the warranty service status of the replaced part.

If a Machine does not function as warranted during the warranty period, IBM or your reseller will repair it or replace it with one that is at least functionally equivalent, without charge. The replacement may not be new, but will be in good working order. If IBM or your reseller is unable to repair or replace the Machine, you may return it to your place of purchase and your money will be refunded.

If you transfer a Machine to another user, warranty service is available to that user for the remainder of the warranty period. You should give your proof of purchase and this Statement to that user. However, for Machines which have a life-time warranty, this warranty is not transferable.

Warranty Service

To obtain warranty service for the Machine, you should contact your reseller or call IBM. In the United States, call IBM at 1-800-772-2227. In Canada, call IBM at 1-800-565-3344. You may be required to present proof of purchase, Machine and customer information.

IBM or your reseller will provide certain types of repair and exchange service, either at your location or at a service center, to restore Machines to good working order.

When a type of service involves the exchange of a Machine or part, the item IBM or your reseller replaces becomes its property and the replacement becomes yours. You represent that all removed items are genuine and unaltered. The replacement may not be new, but will be in good working order and at least functionally equivalent to the item replaced. The replacement assumes the warranty service status of the replaced item. Before IBM or your reseller exchanges a Machine or part, you agree to remove all features, parts, options, alterations, and attachments not under warranty service. You also agree to ensure that the Machine is free of any legal obligations or restrictions that prevent its exchange.

You agree to:

1. obtain authorization from the owner to have IBM or your reseller service a Machine that you do not own; and
2. where applicable, before service is provided-
 - a. follow the problem determination, problem analysis, and service request procedures that IBM or your reseller provide,
 - b. secure all programs, data, and funds contained in a Machine, and
 - c. inform IBM or your reseller of changes in a Machine's location.

IBM is responsible for loss of, or damage to, your Machine while it is 1) in IBM's possession or 2) in transit in those cases where IBM is responsible for the transportation charges.

Extent of Warranty

IBM does not warrant uninterrupted or error-free operation of a Machine.

The warranties will be voided by misuse, accident, modification, unsuitable physical or operating environment, improper maintenance by you, removal or alteration of Machine or parts identification labels, or failure caused by a product for which IBM is not responsible.

Any technical or other support provided for a Machine under warranty, such as assistance via telephone with "how-to" questions and those regarding Machine set-up and installation, will be provided "AS IS" WITHOUT WARRANTIES OF ANY KIND.

IBM provides non-IBM machines "AS IS" WITHOUT WARRANTIES OF ANY KIND.

Neither IBM nor its reseller will be responsible for any of your confidential, proprietary or personal information contained in a Machine, which you return to IBM or its reseller for any reason. You should remove all such information from the Machine prior to its return.

THESE WARRANTIES REPLACE ALL OTHER WARRANTIES OR CONDITIONS, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OR CONDITIONS OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THESE WARRANTIES GIVE YOU SPECIFIC LEGAL RIGHTS AND YOU MAY ALSO HAVE OTHER RIGHTS WHICH VARY FROM JURISDICTION TO JURISDICTION. SOME JURISDICTIONS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION OF EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, SO THE ABOVE EXCLUSION OR LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU. IN THAT EVENT, SUCH WARRANTIES ARE LIMITED IN DURATION TO THE WARRANTY PERIOD. NO WARRANTIES APPLY AFTER THAT PERIOD.

Limitation of Liability

Circumstances may arise where, because of a default on IBM's part or other liability you are entitled to recover damages from IBM. In each such instance, regardless of the basis on which you are entitled to claim damages from IBM (including fundamental breach, negligence, misrepresentation, or other contract or tort claim), IBM is liable only for:

1. damages for bodily injury (including death) and damage to real property and tangible personal property; and
2. the amount of any other actual direct damages or loss, up to the greater of U.S. \$5,000 (or equivalent in local currency) or the charges (if recurring, 12 months' charges apply) for the Machine that is the subject of the claim.

UNDER NO CIRCUMSTANCES IS IBM LIABLE FOR ANY OF THE FOLLOWING: 1) THIRD-PARTY CLAIMS AGAINST YOU FOR LOSSES OR DAMAGES (OTHER THAN THOSE UNDER THE FIRST ITEM LISTED ABOVE); 2) LOSS OF, OR DAMAGE TO, YOUR RECORDS OR DATA; OR 3) SPECIAL, INCIDENTAL, OR INDIRECT DAMAGES OR FOR ANY ECONOMIC CONSEQUENTIAL DAMAGES (INCLUDING LOST PROFITS OR SAVINGS), EVEN IF IBM OR YOUR RESELLER IS INFORMED OF THEIR POSSIBILITY. SOME JURISDICTIONS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE EXCLUSION OR LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU.

IBM Program License Agreement

This Program License Agreement ("Agreement") governs your use of the programs IBM provides with your Aptiva computer ("Programs"). Any programs IBM may include with your Aptiva computer which come with their own license agreements are subject to the terms of their own license agreements and, unless otherwise expressly provided by IBM, IBM provides these programs to you "AS IS" WITHOUT WARRANTIES OF ANY KIND.

PLEASE READ ALL LICENSE AGREEMENTS CAREFULLY, BEFORE USING THESE PROGRAMS. BY USING THESE PROGRAMS, YOU ACCEPT THE TERMS OF THESE AGREEMENTS. IF YOU DO NOT AGREE, PROMPTLY RETURN YOUR APTIVA COMPUTER FOR A REFUND.

Programs licensed under this agreement are owned by International Business Machines Corporation or its subsidiaries (IBM), or IBM's suppliers and are copyrighted and licensed, not sold.

The term "Programs" means the original Programs and all whole or partial copies of it, including portions merged into other programs.

IBM grants you a non-exclusive license for the Programs. This license applies to Programs, including any replacement Programs, regardless of the manner in which they are distributed.

Under this license, you may:

1. use each Program on only one Machine at any one time;
2. copy each Program for backup purposes; and
3. merge it into another program.

Any time you make a copy, or partial copy, of any Program, you must reproduce and include the copyright notice(s) and legends on such copy.

You may transfer your license rights in a Program to another party. To do so, you must first transfer a copy of this Agreement, all other documentation, and at least one complete, unaltered copy of the Program to the other party. Your license is then terminated. You must destroy all other copies of the Program. IBM licenses the other party when that party accepts the terms of this Agreement by initial use of the Program.

You may not:

1. use, copy, merge, or transfer the Program except as provided in Agreement;
2. reverse assemble or reverse compile BIOS or any Program; or
3. sublicense, rent, lease, or assign any Program.

Warranty

IBM provides the Programs licensed under the terms of this Agreement, "AS IS", WITHOUT WARRANTIES OF ANY KIND. IBM does not warrant uninterrupted or error-free operation of a Program.

Any technical or other support provided for a Program, such as assistance via telephone with "how-to" questions and those regarding installation and usage will be provided "AS IS" WITHOUT WARRANTIES OF ANY KIND.

THESE WARRANTIES REPLACE ALL OTHER WARRANTIES OR CONDITIONS, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OR CONDITIONS OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE. THESE WARRANTIES GIVE YOU SPECIFIC LEGAL RIGHTS AND YOU MAY ALSO HAVE OTHER RIGHTS WHICH VARY FROM JURISDICTION TO JURISDICTION. SOME JURISDICTIONS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OR LIMITATION OF EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, SO THE ABOVE EXCLUSION OR LIMITATION MAY NOT APPLY TO YOU. IN THAT EVENT, SUCH WARRANTIES ARE LIMITED IN DURATION TO THE WARRANTY PERIOD. NO WARRANTIES APPLY AFTER THAT PERIOD.

Limitation of Liability

Your sole remedy under this Agreement is set forth in this section. Circumstances may arise where, because of a default on IBM's part (including fundamental breach) or other liability (including negligence and misrepresentation), you are entitled to recover damages from IBM. In each such instance, regardless of the basis on which you are entitled to claim damages, IBM is liable only for (i) bodily injury or damage to real property or tangible personal property and (ii) the amount of any other actual damages only and will be limited in each such instance to the greater of 1) \$5,000 or 2) the money paid to IBM, or its Authorized Seller, for the System.

IN NO EVENT WILL IBM BE LIABLE FOR ANY LOST PROFITS, LOST SAVINGS, THIRD PARTY DAMAGES, INCIDENTAL DAMAGES, OR OTHER ECONOMIC CONSEQUENTIAL DAMAGES, EVEN IF IBM OR ITS AUTHORIZED SELLER HAS BEEN ADVISED IN ADVANCE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES.

This limitation of remedies described in this section also applies to any developer of a Program supplied to IBM. IBM's and the developer's limitations of remedies are not cumulative. Such developer is an intended beneficiary of this section.

SOME JURISDICTIONS DO NOT ALLOW THE LIMITATION OR EXCLUSION OF INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE LIMITATION OF EXCLUSION MAY NOT APPLY TO YOU.

Program License and Limited Warranty Agreement

International Business Machines Corporation

Armonk, New York 10504

IBM Canada Ltd. 3600 Steeles Ave. E. Form 6466-0

Markham, Ontario L3R 2Z1

IBM Canada Ltée.
Formule 6466-0

3600 Steeles Ave. E.
Markham, Ontario L3R 2Z1

Garantie limitée

La garantie fournie par IBM au titre de la présente Garantie limitée s'applique uniquement aux machines achetées auprès d'IBM ou d'un intermédiaire agréé par IBM en vue d'une utilisation personnelle et non à des fins de revente. Le terme "machine" désigne une machine IBM, ses dispositifs, conversions, mises à niveau, éléments, accessoires, ou combinaisons de ces éléments. Sauf indication contraire de la part d'IBM, les garanties qui suivent ne s'appliquent que dans le pays d'achat de la machine. Pour tout renseignement, contactez IBM ou votre intermédiaire.

Machine : ___ Ordinateur personnel Aptiva type du machine 2138

Période de garantie* : Un an

Adressez-vous à votre vendeur pour tout renseignement sur le service prévu par la garantie, ou, au Canada, appelez IBM au 1-800-565-3344.

Fabrication

Chaque machine est fabriquée à partir de pièces neuves, ou de pièces neuves et usagées. Dans certains cas, la machine peut ne pas être neuve et avoir été précédemment installée. Les conditions de la garantie IBM s'appliquent indépendamment de l'état de fabrication de la machine.

Garantie IBM pour les machines

IBM garantit que chaque machine 1) ne présente aucun vice de matériel ou de fabrication et 2) respecte les spécifications énoncées officiellement par IBM. La période de garantie est fixée par IBM et débute au moment où la machine est installée. Sauf indication contraire de la part d'IBM ou de votre intermédiaire, la date qui figure sur votre facture est celle de l'installation de la machine.

Au cours de la période de garantie, IBM ou votre intermédiaire, s'il a reçu une autorisation d'IBM, fournira le type de service spécifié pour la machine au titre du service prévu par la garantie, et effectuera et installera toute modification technique applicable à ladite machine.

Pour fournir le service prévu par la garantie dans le cas des dispositifs, des conversions ou des mises à niveau, IBM ou votre intermédiaire peut demander que la machine sur laquelle ils sont installés soit 1) la machine désignée par le numéro de série et 2) à un niveau de modification technique compatible avec le dispositif, la conversion ou la mise à niveau. La plupart de ces opérations comprennent le retrait des pièces et leur restitution à IBM. Toutes les pièces enlevées doivent être des pièces d'origine non modifiées et en bon état de fonctionnement. Les pièces de rechange sont garanties pour le reste de la période de garantie applicable aux pièces qu'elles remplacent.

Si une machine ne fonctionne pas comme le prévoit la garantie pendant la période couverte par celle-ci, IBM ou votre intermédiaire en assurera la réparation ou le remplacement (par une machine présentant au moins des fonctions équivalentes) sans frais supplémentaires. La machine de remplacement peut ne pas être neuve. Toutefois, elle sera en bon état de fonctionnement. Si IBM ou votre intermédiaire se trouvait dans l'incapacité de fournir le service prévu, vous pouvez retourner la machine au lieu de l'achat, et votre argent vous sera remboursé.

Si vous transférez une machine à un autre utilisateur, il bénéficiera du service prévu par la garantie pour le reste de la période couverte par celle-ci. Pour ce faire, vous devez lui remettre votre preuve d'achat, ainsi que le présent document. Toutefois, cette garantie n'est pas transférable dans le cas de machines garanties à vie.

Service prévu par la garantie

Pour bénéficier du service prévu par la garantie concernant la machine, prenez contact avec votre intermédiaire ou appelez IBM au 1-800-565-3344. Vous devrez peut-être présenter une preuve d'achat et fournir des informations relatives à la machine et l'acheteur.

IBM ou votre intermédiaire offre certains types de réparation ou de remplacement, suivant le cas, sur place ou centre de service où la machine sera remise en bon état de fonctionnement.

La pièce ou la machine qui vous est fournie dans le cadre du service de remplacement prévu par la garantie devient votre propriété, et la pièce ou la machine remplacée, celle d'IBM ou de votre intermédiaire, selon le cas. Toutes les pièces enlevées doivent être des pièces d'origine non modifiées. La pièce ou la machine de remplacement peut être constituée de pièces usagées, mais en bon état, et présenter au moins des fonctions équivalentes. Les pièces de rechange sont garanties pour le reste de la période de garantie applicable aux pièces qu'elles remplacent. Avant qu'IBM ou votre intermédiaire ne remplace une machine ou une pièce, vous vous engagez à retirer tous les dispositifs et toutes les pièces, options, modifications et adjonctions, qui ne sont pas couverts par la garantie. Par ailleurs, la machine ne doit faire l'objet d'aucune obligation ou restriction légale pouvant empêcher ledit remplacement.

Vous vous engagez à :

1. obtenir la permission du propriétaire de faire appel à IBM ou à votre intermédiaire pour effectuer la maintenance d'une machine qui ne vous appartient pas ;
2. le cas échéant, avant toute opération de maintenance,
 - a. respecter les procédures d'identification et d'analyse d'incident, et de demande de service, fournies par IBM ou votre intermédiaire,
 - b. sauvegarder tous les programmes, fichiers de données et toutes les ressources contenus dans la machine, et
 - c. informer IBM ou votre intermédiaire de tout changement d'emplacement de la machine.

IBM assume le risque de perte ou de dommage afférant à votre machine dans les cas suivants : 1) lorsque la machine ou le composant sont en sa possession 2) pendant son transport, lorsque les frais d'expédition sont à la charge d'IBM.

Limitation de la garantie

IBM ne garantit pas que la machine fonctionnera sans interruption ou sans erreur.

Tout usage inapproprié, accident, cadre d'installation et d'utilisation inadéquat, entretien incorrect effectué par vos soins, toute modification, tout retrait ou toute altération des étiquettes servant à l'identification de la machine ou des pièces, ou toute défaillance provoquée par un produit dont IBM n'est pas responsable, peut entraîner l'annulation des garanties.

Tout support technique ou tout support d'une autre nature fourni sur une machine sous garantie, telle que l'assistance par téléphone y compris l'aide à l'utilisation, à la configuration et à l'installation sera fourni "TEL QUEL" SANS AUTRE GARANTIE D'AUCUNE SORTE.

IBM fournit les machines non-IBM "TELLES QUELLES" SANS AUTRE GARANTIE D'AUCUNE SORTE.

Ni IBM, ni votre intermédiaire ne pourra être tenu pour responsable de toute donnée confidentielle ou personnelle se trouvant sur la machine que vous renvoyez à IBM ou à votre intermédiaire pour toute raison. Vous devez supprimer toute donnée de ce type de la machine, avant de la renvoyer.

CES GARANTIES REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE. CES GARANTIES VOUS DONNENT CERTAINS DROITS LÉGAUX ET VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS EN VERTU DE LOIS QUI VARIENT D'UNE JURIDICTION A L'AUTRE. TOUTEFOIS, CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION OU LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE ET LA DURÉE DES GARANTIES SERA ALORS LIMITÉE À LA PÉRIODE DE GARANTIE. PASSÉE CETTE PÉRIODE, AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE.

Limitation de recours

Des circonstances peuvent survenir vous donnant le droit, en raison d'un manquement de la part d'IBM (notamment une inexécution fondamentale) ou d'une autre forme de responsabilité (y compris la négligence ou une fausse déclaration), de réclamer des dommages-intérêts à IBM. Dans chaque cas, quel que soit le fondement de votre réclamation, IBM n'est responsable que :

1. des lésions corporelles (y compris le décès) et des dommages causés aux biens immobiliers et aux biens mobiliers tangibles ; et
2. du montant de tout autre dommage direct ou perte à concurrence du plus élevé des montants suivants : 5000 \$ US (ou le montant équivalent en devises locales) ou le montant des redevances (s'il s'agit de redevances périodiques, les redevances pour 12 mois s'appliquent) pour la machine faisant l'objet de la réclamation.

IBM NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE :

1. DE TOUTE RÉCLAMATION OU ACTION DIRIGÉE CONTRE VOUS PAR UN TIERS AU TITRE DE PERTES OU DE DOMMAGES ENCOURUS (AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS DANS LE PREMIER ARTICLE CI-DESSUS);
2. DE LA PERTE DE VOS ENREGISTREMENTS ET DONNÉES, OU DES DOMMAGES QU'ILS POURRAIENT SUBIR ; OU
3. DES DOMMAGES INDIRECTS OU SPÉCIAUX (NOTAMMENT DES PERTES DE BÉNÉFICES OU DE REVENUS D'ENTREPRISE, OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE RÉALISER LES ÉCONOMIES ESCOMPTÉES), ET CE, MÊME SI IBM OU VOTRE INTERMÉDIAIRE A EU CONNAISSANCE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE DOMMAGES INDIRECTS OU SPÉCIAUX, AUQUEL CAS LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS QUI PRÉCÉDENT NE VOUS SERONT PAS APPLICABLES.

Contrat de permis d'utilisation de programmes

Le présent contrat de permis d'utilisation de programmes ("Contrat") régit l'utilisation des programmes IBM qui vous sont livrés avec l'ordinateur personnel Aptiva ("Programmes"), à l'exclusion toutefois de tout programme qu'IBM peut inclure avec votre Aptiva et qui est assorti de son propre contrat relatif aux permis d'utilisation de programmes. Sauf indication contraire expresse de la part d'IBM, les programmes sont fournis "TELS QUELS" SANS AUTRE GARANTIE D'AUCUNE SORTE.

LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT AVANT D'UTILISER CES PROGRAMMES. EN UTILISANT LES PROGRAMMES, VOUS SIGNIFIEZ VOTRE ACCEPTATION DES MODALITÉS DES CONTRATS. SI LES TERMES DES CONTRATS NE VOUS AGRÉENT PAS, IL CONVIENT DE RENVOYER SANS DÉLAI L'ORDINATEUR APTIVA AU FOURNISSEUR ET DE LUI DEMANDER LE REMBOURSEMENT DE LA SOMME PAYÉE.

Le programme ainsi que les droits d'auteur qui lui sont afférents sont la propriété d'International Business Machines Corporation ou de ses filiales (IBM) ou des fournisseurs d'IBM. Le programme fait l'objet d'un permis d'utilisation et non d'une vente.

Le terme "programme" désigne le programme original et toutes ses copies totales ou partielles, y compris les parties fusionnées avec d'autres programmes.

IBM vous concède un permis non exclusif d'utilisation du programme. Ce contrat s'applique à tous les programmes, y compris les programmes de remplacement, et ce, indépendamment de leur mode de distribution.

Ce permis vous autorise à :

1. utiliser le programme sur une seule machine à la fois ;
2. reproduire le programme à des fins de sauvegarde ;
3. fusionner le programme avec un autre programme.

Vous devez reproduire et inclure les mentions de droits d'auteurs sur toute copie, intégrale ou partielle, d'un programme.

Vous pouvez céder vos droits de permis sur le programme à un tiers. À cet effet, vous devrez remettre à ce tiers une copie du présent contrat, toute la documentation associée au programme, notamment la section relative au permis du produit, et au minimum une copie complète et non modifiée du programme. Votre permis se trouvera alors de ce fait résilié et vous devrez détruire toute copie totale ou partielle du programme en votre possession. IBM accordera un permis d'utilisation audit tiers, lorsque celui-ci signifiera son acceptation des modalités du présent contrat en utilisant le programme pour la première fois.

Ce permis ne vous autorise pas à :

1. utiliser, copier, fusionner ou transférer le programme, excepté dans les conditions stipulées par le présent contrat ;
2. désassembler ou décompiler un BIOS ou tout programme ; ou
3. louer le programme, le céder ou en accorder des sous-permis.

Garantie

IBM fournit les programmes dont l'utilisation est régie par les termes du présent contrat "TELS QUELS", SANS AUTRE GARANTIE D'AUCUNE SORTE. IBM ne garantit pas que le programme fonctionnera sans interruption et sans erreur.

Tout support technique ou tout support d'une autre nature fourni sur un programme, telle que l'assistance par téléphone, y compris l'aide à l'utilisation et à l'installation sera fourni "TEL QUEL" SANS AUTRE GARANTIE D'AUCUNE SORTE.

CES GARANTIES REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UNE FIN PARTICULIÈRE. CES GARANTIES OU CONDITIONS VOUS DONNENT CERTAINS DROITS LÉGAUX ET VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AUTRES DROITS EN VERTU DE LOIS QUI VARIENT D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE. TOUTEFOIS, CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION OU LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE ET LA DURÉE DE GARANTIES SERA ALORS LIMITÉE À LA PÉRIODE DE GARANTIE. PASSÉE CETTE PÉRIODE, AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE.

Limitation de recours

Votre unique recours contre ce contrat est défini dans la présente clause. Des circonstances peuvent survenir vous donnant le droit, en raison d'un manquement de la part d'IBM (notamment une inexécution fondamentale) ou d'une autre forme de responsabilité (y compris la négligence ou une fausse déclaration), de réclamer des dommages-intérêts à IBM. Dans chaque cas, quel que soit le fondement de votre réclamation, IBM n'est responsable que (i) des lésions corporelles (y compris le décès) et des dommages causés aux biens immobiliers et aux biens mobiliers tangibles et (ii) du montant de tout autre dommage direct ou perte à concurrence du plus élevé des montants suivants 1) 5 000 \$ ou 2) le montant du programme payé à IBM, ou à son revendeur autorisé, pour le système.

IBM NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE PERTES DE BÉNÉFICES OU DE REVENUS D'ENTREPRISE, DE DOMMAGES CAUSÉS À UN TIERS, DE DOMMAGES INDIRECTS OU DE L'IMPOSSIBILITÉ DE RÉALISER LES ÉCONOMIES ESCOMPTÉES, MÊME SI IBM, OU SON REVENDEUR A EU CONNAISSANCE DE LA POSSIBILITÉ DE LEUR SURVENANCE.

Cette limitation de responsabilité s'applique également à tous les concepteurs de logiciels fournis à IBM. Les limitations de responsabilité de ces concepteurs et d'IBM ne sont pas cumulables. Les concepteurs peuvent se prévaloir de la présente clause.

CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE DOMMAGES INDIRECTS OU SPÉCIAUX, AUQUEL CAS LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS QUI PRÉCÈDENT NE VOUS SERONT PAS APPLICABLES.

Printed in USA
P/N 49.34903.001

03/98

Place barcode here